



Canadian Botanical Association
Canadian Society for Ecology and Evolution
Société Canadienne d'Écologie et d'Évolution
L'Association Botanique du Canada

WINNIPEG



MANITOBA

Code de conduite SCEE-ABC 2023

Introduction

Ce code de conduite est basé sur le code développé par le comité organisateur local, avec les membres exécutifs de la SCEE pour SCEE 2019 et SCEE 2020 avec du matériel additionnel du code de conduite de la SEA-SCEE 2022 et reflète les principes établis dans la Déclaration de diversité et d'inclusion et du code de conduite de l'ABC. Ce code de conduite s'applique à toutes les activités qui sont organisées lors de la conférence de la SCEE-ABC 2023 à Winnipeg, Manitoba. La SCEE et l'ABC représente respectivement la Société Canadienne d'Écologie et d'Évolution et l'Association Botanique du Canada.

La SCEE et l'ABC, ainsi que les organisateur.trice.s de la SCEE-ABC 2023, s'engagent à maintenir un environnement sécuritaire, inclusive et respectueux et à promouvoir des discussions engageantes et ouvertes entre ces participant.e.s. Un engagement de la part de tou.te.s les participant.e.s à respecter le code de conduite permettra l'échange sécuritaire, ouvert et productif d'idées scientifiques, au bénéfice de tou.te.s les participant.e.s.

En participant à cet événement, vous acceptez de respecter le code de conduite. Le code s'applique à vos interactions avec tou.te.s les personnes présentes incluant, mais non limité aux participant.e.s, conférencier.e.s, personnels, vendeurs, sponsors et invité.e.s. Le code de conduite a été partagé avec le personnel des différents endroits accueillant la conférence.

Nous nous efforçons à créer un environnement lors de la conférence SCEE-ABC 2023 où les personnes face à des comportements inacceptables sentiront qu'ils peuvent rapporter ces incidents. Si vous êtes victimes d'un comportement inacceptable ou que vous en êtes témoins, nous vous encourageons à déposer une plainte.

Le code sera publié en anglais et en français. Par contre, s'il y a un conflit entre les deux versions, la version anglais aura précédé.

Le comité organisateur local
CSEE-CBA 2023 SCEE-ABC

Auteurs

Tous les auteur.e.s listé.e.s dans une présentation ou le résumé doivent être en accord avec la soumission et la présentation de leur contribution.

La soumission d'une présentation lors de la SCEE-ABC 2023 indique l'intention d'un.e des auteur.e.s de participer à la conférence. L'annulation répétée ou consécutive de dernière minute pourrait mené à un rejet de soumission future.

Photographie et enregistrement

Les photos, l'enregistrement vidéo ou audio de présentations ou d'affiches sans la permission explicite du présentateur ou de la présentatrice ne sont pas permis.

Comportement attendu

Pour créer et favoriser un environnement sécuritaire et accueillant pour les participant.e.s divers.es de la SCEE-ABC 2023, nous nous attendons à ce que les participant.e.s se comportent de façon appropriée. Les comportements attendus incluent :

- Traiter tous les autres participant.e.s avec de la gentillesse, du respect et de la considération
- Communiquer de façon ouverte et avec un respect pour les autres et en utilisant le langage de leur choix
- S'abstenir de proférer des attaques personnelles.
- Critiquer les idées, non les gens
- Alerter les organisateur.trice.s ou le personnel si vous êtes témoins d'une situation dangereuse ou de quelqu'un en détresse
- Respecter les règles et les politiques des différents endroits.

Comportements inacceptables

Le harcèlement de toute forme ne sera pas toléré. L'harcèlement est défini comme des actions systémiques, continues, indésirables et agassantes d'un parti à un autre.

L'harcèlement inclue, mais n'est pas limité à : des gestes ou des paroles offensants en lien avec l'ethnicité, la religion, les handicaps, les conditions de santé, l'apparence, le genre, l'orientation sexuelle, le statut familial, le statut professionnel ou le statut social ainsi que l'intimidation délibéré, la traque, des photos ou des vidéos non désirés, des interruptions pendant les présentations et les événements, l'attention et le contact physique non désiré. Ceci inclut l'harcèlement sexuel qui se décrit comme l'attention verbal, écrite ou physique (incluant les actions faites pour intimider ou forcer) et inclut les attouchements non désirés et non nécessaires, les commentaires, suggestions ou questions en lien avec l'activité sexuelle et l'utilisation de mots, images ou sons dégradants pour décrire une personne.

Les individus à qui nous devons demander d'arrêter le harcèlement doivent arrêter immédiatement.

D'autres exemples de comportement inacceptables incluent :

- Abus physique ou verbal de participant.e.s

- Commentaires verbaux non désirés ou offensifs ou des comportements d'exclusions en lien avec l'âge, l'apparence ou la taille, le statut d'emploi ou militaire, l'ethnicité, l'identité et l'expression de genre, le mode de vie, le statut de mariage, l'origine, les habilités physiques ou cognitives, l'affiliation politique, l'orientation sexuelle, la race ou la religion.
- Les contacts physiques inappropriés
- La discrimination contre des gens ou des groupes
- L'usage d'images sexuelles ou discriminatoires dans les endroits publics ou les présentations
- L'intimidation
- L'intimidation délibérée et suivre quelqu'un
- Les repréailles pour avoir rapporté un comportement inacceptable
- Encourager les comportements décrits

Les comportements inacceptables expliqués comme une tentative d'humour ou déguisé en humour restent des comportements inacceptables comme décrits si haut.

La baisse des facultés en raison de l'alcool, du cannabis ou de substances illégales n'est pas une excuse pour un comportement inacceptable.

Risque sérieux immédiat pour la sécurité

Si quelqu'un est victime ou témoin d'un comportement qui pose un risque immédiat pour la sécurité d'une personne ou du public, il faut contacter la police local (en appelant le 911) et aviser la sécurité du bâtiment.

Faire une plainte pour un comportement inacceptable

Si vous êtes le sujet d'un comportement inacceptable ou en êtes témoin, veuillez aviser immédiatement les organisateur.trice.s de la SCEE-ABC ou un.e des défenseur.es du Code de conduite formé.e.s. Les défenseur.e.s seront identifié pour que vous puissiez les repérer facilement.

Les plaintes ne devraient pas être faites sur les medias sociaux. Ceci est pour s'assurer de la confidentialité et la justice dans le processus des plaintes et de s'assurer que les plaintes soit reçu par les défenseur.e.s dans un délai convenable.

Les plaints peuvent être faites sur le site de la conférence ou en envoyant un courriel à COC.beepeg2023@gmail.com. Peu importe si une plainte est faite, nous vous encourageons à documenter l'incident à l'écrit et en détails dès que possible dans le cas où vous souhaiteriez porter plainte par après.

Réponse aux plaintes

Toutes les plaints seront confidentielles au meilleur de nos capacités. Les noms des plaignant.e.s ne seront pas partagés avec les conseils de la SCEE et de l'ABC lors de la détermination des conséquences de la plainte.

Vous pouvez soumettre une plainte de façon anonyme. La SCEE et l'ABC recevront les plaintes anonymes, par contre, les sociétés ne pourront pas agir sur la base d'une seule plainte anonyme sans être corroborer.

Toutes les plaintes seront documentées, peu importe si une action disciplinaire en découle.

Toutes les plaintes seront évaluées. Ceci peut inclure la collecte de détails et d'information de la part du/de la plaignant.e, du sujet (si ce n'est pas le/la plaignant.e) et les témoins. Le/la plaignant.e ou le sujet ne devra pas discuter de l'incident avec l'offenseur.

Les résultats de l'évaluation ne seront pas publics, mais les plaignant.e.s peuvent faire une requête pour savoir les résultats.

L'évaluation des plaintes sera la responsabilité de la personne ou du comité qui sera nommé par les conseils du SCEE et de l'ABC avant la conférence.

En plus des actions prises par la SCEE-ABC 2023, les violateurs du code de conduite recevront une documentation écrite des actions prises en réponse à la plainte. La documentation pourra aussi être transmis à l'employeur, l'institution ou l'agence du violateur.

Les conseils de la SCEE et de l'ABC seront responsables de l'implémentation des réponses et des sanctions qui auront été décidé après la plainte.

Conséquences

La SCEE et l'ABC se réservent le droit de retirer un individu de la SCEE-ABC 2023 sans avertissements ou remboursement, d'interdire la participation aux conférences futures des sociétés, de révoquer l'adhésion aux sociétés et de notifier l'employeur d'un individu qui ne respectent par le Code de conduite.

Des requêtes pour faire appel aux sanctions imposés en lien avec le code de conduite peuvent être faites après la conférence au président.e de la société appripré, qui pourra désigner un comité d'appel.

.....